

PROVINCE DE QUÉBEC **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-NARCISSE 14 SEPTEMBRE 2020
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue par télé-conférence zoom, le lundi 14 septembre 2020 à 13h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame Nathalie Jacob, messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-09-20

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

QU'Il soit **CONSTATÉ ET MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

TENUE DE LA SÉANCE À HUIT CLOS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 925-2020, datée du 9 septembre 2020, prolonge au 16 septembre 2020 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

ATTENDU que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé-conférence zoom.

2020-09-21

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé-conférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 13 h et fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-09-22

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

TENUE DE LA SÉANCE À HUIT CLOS

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Mandat à la compagnie Vitrierie du Centre inc. pour la fourniture et l'installation de trois portes de verre et cadre en aluminium dans le cadre de notre projet de réfection de la façade du centre communautaire
3. Mandat à la compagnie Coffrage Sanschagrin inc. pour la construction d'une rampe pour personne à mobilité réduite et la réfection complète de l'entrée en béton dans le cadre de notre projet de réfection de la façade du centre communautaire
4. AVIS DE MOTION et dépôt - Premier projet de Règlement numéro 2020-09-560 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-05-438
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Mandat à la compagnie Vitrierie du Centre inc. pour la fourniture et l'installation de trois portes de verre et cadre en aluminium dans le cadre de notre projet de réfection de la façade du centre communautaire

CONSIDÉRANT que la municipalité désire rénover la façade de son centre communautaire et d'y installer de nouvelles portes d'accès;

CONSIDÉRANT que les portes présentement en place datent d'environ 40 ans et qu'il y a lieu de les remplacer puisqu'il y a de l'infiltration d'air et que le système de barrure est démontre des signes d'usure;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet la municipalité a demandé une soumission à la compagnie Vitrierie Clétech et une soumission à la compagnie Vitrierie du Centre inc. afin que ceux-ci fournissent un prix pour l'installation et l'équipement nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la soumission de la compagnie Vitrierie du Centre était la plus basse et que cette entreprise a les compétences nécessaires pour répondre adéquatement aux demandes de la municipalité dans le cadre de ce projet;

2020-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Vitrierie du Centre inc. pour la fourniture et l'installation de trois portes de verre et cadre en aluminium noir série 40 isolée incluant l'ensemble de la quincaillerie nécessaire pour l'installation au montant de 7 790,00\$, taxes en sus, tel que décrit dans le courriel daté du 11 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

3. Mandat à la compagnie Coffrage Sanschagrin inc. pour la construction d'une rampe pour personne à mobilité réduite et la réfection complète de l'entrée en béton dans le cadre de notre projet de réfection de la façade du centre communautaire

CONSIDÉRANT que la municipalité désire rénover la façade de son centre communautaire et d'y installer une nouvelle rampe pour personne à mobilité réduite en béton ainsi que l'entrée principal au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont demandé l'installation d'une rampe pour personne à mobilité à notre centre communautaire;

CONSIDÉRANT que les structures de béton en place datent de 40 ans et montrent des signes de faiblesse;

CONSIDÉRANT que les travaux de rampe pour personne à mobilité réduite seront en partie remboursés dans le cadre du programme Nouveaux horizon;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet la municipalité a demandé des soumissions à deux entrepreneurs dans le domaine du coffrage, et qu'à ce jour, un seul a fourni un prix;

CONSIDÉRANT que Coffrage Sanschagrin inc. a déposé une soumission et a les compétences nécessaires pour répondre adéquatement aux demandes de la municipalité dans le cadre de ce projet;

2020-09-24 À **CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Coffrage Sanschagrin inc. au montant de 51 100,00\$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de béton comme demandé sur les plans de soumission de monsieur Francis Paré, ingénieur et madame Virginie Jalbert, architecte, plan transmis le 11 août dernier.

Adoptée à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION et dépôt - Premier projet de Règlement numéro 2020-09-560 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-05-438

AVIS DE MOTION Monsieur Jocelyn Cossette, conseiller au siège numéro 4, donne avis de motion à l'effet que le premier projet de règlement numéro 2020-09-560 modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

- De modifier les usages autorisés dans la zone 215-AF afin d'ajouter le groupe « Utilité publique » dans la classe « Public et communautaire ».

Une copie du projet de Règlement 2020-09-560 a été remise à tous les élus comme prescrit à l'article 148 du CMQ au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du même code.

5. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

6. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

2020-09-25 Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 13h38.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée